

INFORMATIONS ET RÈGLES ESSENTIELLES RELATIVES À L'EXERCICE DES FONCTIONS en application du décret n° 2023-845 du 30 août 2023.

Notice de remplissage

- Destinataires : tous les agents affectés au sein du ministère de l'Intérieur et des outre-mer.
- Date d'application : à compter de la diffusion de la circulaire
- Délai de notification : Dans les 7 jours calendaires suivant la prise de fonction

Informations générales

- Compléter l'identité et l'adresse de l'agent
- Indiquer le statut (fonctionnaire/contractuel) et la catégorie/corps/grade de l'agent
- Cocher la case relative au ministère d'appartenance (MIOM/MTECT/MASA/MO/DGCCRF)
- Préciser la direction et le lieu d'affectation et l'emploi occupé et le cas échéant les avantages en espèces ou en nature
- Pour les CDD ou agents affectés à l'étranger, la durée du contrat et/ou la période d'essai
- Pour les agents affectés à l'étranger, préciser les modalités de rapatriement

Rémunération

Cocher les éléments de rémunération selon la situation de l'agent.

L'organisme ou les organismes de sécurité sociale percevant les cotisations et contributions salariales

Cocher la case correspondante à la situation de l'agent :

Fonctionnaire : Le service des retraites de l'État ;

Fonctionnaire territorial détaché : La caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ;

Contractuel : Le régime général de la sécurité sociale ;

Ouvriers d'État : Le fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État ;

Outre-Mer : selon dispositif en vigueur par département ou territoire

Date et signature :

Mentionner la date de notification du document (dans un délai maximal de 7 jours après la prise de fonction) -

Signature du document par le service recruteur (RH de proximité) et l'agent

A établir en 2 exemplaires (1 agent/1 service recruteur)

Pièces jointes :

En l'absence de renvoi vers un lien intranet, cocher les pièces jointes remises (règlement intérieur ou charte des temps)